



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260402-472026-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47/2026**

**Objet : ÉLECTION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Membres : 19** L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents : 17**  
**Procuration : 2**  
**Voix délibérative : 19** **Présents :** Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Thierry SOLDA ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Xavier FERRER ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Stéphanie CHARLES ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Patricia BAILLEUL ; Michel ASPARO

**Date de la convocation :**  
**28.03.2026**

**Date d'affichage :** **Procurations :** Emeline FERNANDEZ (donne procuration à Serge BENET) ; Cécile GRIVOIS DONAT (donne procuration à Laurent TOIX)

**Secrétaire de séance :** Laurent TOIX

Le Maire rappelle que, par délibération n°462026 en date du 2 avril 2026, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS a été fixé à 5 membres élus et 5 membres nommés (en plus du Président). Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal devant siéger au CCAS.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une seule liste de candidats a été déposée pour les cinq sièges à pourvoir. Cette liste est composée de :

- Madame Martine Devillers
- Madame Patricia Bailleul
- Madame Stéphanie Charles
- Madame Sophia Chakly
- Monsieur Xavier Ferrer

Le Conseil Municipal décidant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, vote à main levée.  
Le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 19  
Votants : 19  
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

La liste ayant recueilli l'unanimité des suffrages, le Maire proclame élus membres du Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat restant à courir :

1. Madame Martine Devillers
2. Madame Patricia Bailleul
3. Madame Stéphanie Charles
4. Madame Sophia Chakly
5. Monsieur Xavier Ferrer

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte de l'élection de ces membres au Conseil d'Administration du CCAS ;
- Précise que cette élection sera notifiée à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures

Le Maire  
Jean-Jacques THIBAUT



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260402-472026-DE

# **PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE THEZA**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Théza.

## **1. Constat du quorum**

Le Maire ouvre la séance en constatant que le conseil municipal est valablement réuni, le quorum étant atteint avec 17 présents.

## **2. Rappel du cadre juridique**

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Désignation d'un secrétaire : Laurent TOIX

Le nombre de membres du conseil d'administration a été fixé à 10 membres par délibération en date du 2 avril 2026, soit :

- 5 membres élus par le conseil municipal en son sein ;
- 5 membres nommés par le Maire

## **3. Présentation des listes**

Le Maire donne lecture de l'unique liste de candidats aux sièges de membres élus :

Liste A : Martine DEVILLERS ; Patricia BAILLEUL ; Stéphanie CHARLES ; Sophia CHAKLY ; Xavier FERRER

## **4. Opérations de vote**

Le vote se déroule à main levée.

Nombre de votants (présents et procurations) : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Résultats :

Liste A : 19

## **5. Proclamation des élus**

Sont proclamés membres élus du conseil d'administration du CCAS :

1. Martine DEVILLER
2. Patricia BAILLEUL
3. Stéphanie CHARLES
4. Sophia CHAKLY
5. Xavier FERRER

## **6. Clôture**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260402-472026-DE

Le Maire informe l'assemblée qu'il procédera, par voie d'arrêté, à la nomination des membres désignés issus de la société civile afin de compléter la composition du conseil d'administration.

Il est 19h09, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Jacques THIBAUT



Le secrétaire  
Laurent TOIX

